Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_034-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 03 avril 2026
La séance a été publique le jeudi 09 avril 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur GUIDAL, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JEHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Monsieur ROBERT X.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BORGNIC (procuration à Madame DREAN), Madame LE QUER (procuration à Monsieur GUIDAL), Monsieur ROBERT (procuration à Madame HEBERLE), Monsieur DREANO (procuration à Madame GUILLEVIC) , Monsieur VARIOT(procuration à Madame IZAGUIRRE).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame BELLEGO, Madame GUILLEVIC.

Conseillers en exercice : 27

D2026-034 CREATION D'UNE AP / CP POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE CIRCULATION SUR LA COMMUNE 2026 AP01

Exposé :

Les problématiques de circulation et du partage des voies entre les différents modes de déplacements nécessitent une réflexion globale pour le territoire de la commune afin de mettre en œuvre un plan de circulation cohérent.

Cette étude s'étalera sur deux exercices budgétaires.

Ainsi, par dérogation au principe d'annualité, et pour ne pas inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter les soldes d'une année sur l'autre jusqu'à l'achèvement d'une opération, il est possible de mettre en œuvre la procédure des autorisations de programme et crédit de paiement.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_034-DE

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle est une enveloppe de crédits utilisables sur une période de temps donné et demeure valable sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation, sa suspension ou sa clôture.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Le vote de l'autorisation de programme, qui est une décision budgétaire, est de la compétence du Conseil municipal.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement, rattachées à une autorisation de programme votée sur un exercice précédent, peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

A ce jour, le coût estimatif de cette opération est de 45 000€, il est donc proposé au Conseil municipal de créer une autorisation de programme dénommée «schéma de circulation» sous le numéro 2026-AP01 comprenant un programme pluriannuel phasé sur une durée de deux années.

Proposition :

Vu les articles L 2311-3, R2311-9 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 02 avril 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2026-AP01 – Schéma de circulation telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

N°		Phases	Montant initial AP/CP	Total TTC	Echéancier indicatif de crédits de paiement	
					2026	2027
2026AP01		**Phase conception**				
	chap. 20	Maitrise d'œuvre	5 000 €	5 000 €	5 000,00 €	0 €
Etude : schéma de circulation		**Phase travaux**				
	chap. 20	Etude du schéma de circulation	40 000 €	40 000 €	0,00 €	40 000 €
		TOTAL TTC	**45 000 €**	**45 000 €**	**5 000,00 €**	**40 000 €**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés dans la limite de l'autorisation de programme votée par l'Assemblée délibérante et à mandater les dépenses dans la limite des crédits de paiement inscrits chaque année au Budget.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour, 04 contre et 02 absentions.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_034-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 10 avril 2026

Madame BELLEGO	Monsieur PATUREL	Madame GUILLEVIC
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire